

Introduction

Les avancées technologiques ont induit une mutation dans le paysage scientifique et technique, l'intérêt accordé aux langues devient de plus en plus grandissant avec notamment le développement des moyens de communication, et l'accélération des échanges (politiques, économiques, etc.) Ainsi, et pour faciliter l'enseignement des langues, essentiellement étrangères, les nations ont mis en œuvre tous les moyens afin de favoriser une ouverture sur le monde. La cible première de cette nouvelle orientation est bel et bien les institutions scolaires et universitaires qui ne cessent de mettre en relief de nouvelles méthodes/méthodologies visant à faciliter l'apprentissage des langues étrangères.

Initialement, l'idée de promouvoir les méthodes d'enseignement/apprentissage des langues étrangères s'imposait aux pédagogues afin d'offrir une meilleure scolarisation et remédier, ainsi, aux difficultés rencontrées par un public jeune (les enfants scolarisés). La problématique de la didactique des langues étrangères portait, donc, sur les meilleures façons de satisfaire aux besoins des enfants scolarisés.

À partir des années cinquante, les besoins en matière de langue ont changé avec la diversité des publics. Ainsi, l'enseignement des langues en didactique s'oriente vers un nouveau public (adulte), et ce, pour des besoins spécifiques, essentiellement professionnels, relatifs à des domaines spécialisés (médecine, mathématiques, physique, etc.) L'intérêt est axé sur le renforcement des connaissances linguistiques afin de faciliter l'accès aux connaissances de spécialité. Toutefois, l'idée de développer une compétence linguistique à travers l'enseignement du français général dans un domaine de spécialité n'arrive pas à répondre aux exigences imposées par l'accès à un domaine de connaissances spécialisé. Cela induit un bouleversement méthodologique dans l'enseignement du français qui a donné naissance aux langues de spécialité.

I. Les langues de spécialité

1. Définition

Plusieurs définitions ont été données à la notion de « langue de spécialité » par les chercheurs qui n'arrivent pas à délimiter avec précision ni son appellation, ni son objet d'étude.

Dubois la définit comme « *un sous-système linguistique tel qu'il rassemble des spécificités linguistiques d'un domaine particulier* » (Dubois, 2001). Pour Galisson et Coste, la langue de spécialité est « *une expression générique pour désigner les langues utilisées dans les situations de communication qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier* » (Galisson et Coste, 1976). Lerat déclare : « *Une langue naturelle considérée en tant que vecteur de connaissances spécialisées* » (Lerat, 1995). Par ailleurs, Cabré estime qu'elle est caractérisée, en particulier, par l'aspect terminologique : « *Les langues de spécialité sont les instruments de base de la communication entre spécialistes. La terminologie est l'aspect le plus important qui différencie non seulement les langues de spécialité de la langue générale, mais également les différentes langues de spécialité.* » (Cabré, 1998)

Dans le CECR, M. Petit consacre la grande partie de son travail à l'étude de la conception des langues de spécialité. Il écrit, à ce titre : « *Les spécialistes savent bien que l'appellation commune de langue de spécialité désigne de façon commode mais imprécise un ensemble assez hétérogène de réalité de nature différente, chacun privilégiant, en fonction de son expérience et de ses intérêts professionnels d'enseignement, et/ou de recherche, tel ou tel point de vue.* » (Petit, 2006). L'auteur ajoute : « *Constitue une langue de spécialité tout ensemble d'objets linguistiques et/ou langagiers défini par son rapport à une « spécialité ». Le français des affaires, le français scientifique et technique, sont ainsi du français de spécialité ; l'anglais juridique, l'anglais médical, de l'anglais de spécialité, etc.* » (Ibidem)

Les avis sont, donc, divergents, mais il en ressort qu'une langue de spécialité est définie en privilégiant un ou plusieurs des aspects suivants, selon l'objectif (l'enseignement et/ou la recherche) visé :

- La terminologie du domaine de spécialité ;
- Les particularités de mise en œuvre de telle ou telle catégorie ou structure linguistique dans le discours du domaine (sémantico-syntaxe du groupe nominal ; expression de la modalité, etc.) ;
- Les caractéristiques des genres discursifs ou textuels représentatifs du domaine.

2. Évolution et dénominations

2.1. Les années 60 : (français de spécialité)

L'enseignement de la langue a visé un public professionnel (non scolaire). Plusieurs recherches ont été menées et ont donné naissance à de nombreuses publications. Les interventions du Ministère des Affaires Étrangères ont induit plusieurs opérations pédagogiques qui portaient essentiellement sur l'enrichissement du français fondamental pour les mathématiques par les services culturels de l'Ambassade de France à Damas. L'orientation méthodologique a visé « la focalisation sur le lexique » dans le cadre de l'enseignement du français scientifique et technique.

2.2. Les années 70 : (français scientifique et technique)

L'enseignement de la langue a visé un public scientifique. Les orientations méthodologiques portaient sur la méthode SGAV (structuro-globale, audiovisuelle) en proposant un modèle d'enseignement à 3 niveaux :

N1 : Bases de la langue usuelle ;

N2 : Tronc commun scientifique VGOS (Vocabulaire Général d'Orientation Scientifique) ;

N3 : Perfectionnement par discipline, fondé sur un inventaire lexical (VGOM « Vocabulaire Général d'Orientation », VIEA « Vocabulaire d'Initiation aux Études Agronomiques »)

Un enseignement destiné à des boursiers du gouvernement français est né dans les années 1974-1975 sous la dénomination du « français fonctionnel ». Son orientation méthodologique est basée sur :

- Une approche fonctionnelle et communicative, avec un rejet des cursus longs à 3 étapes et de la détermination des contenus par comptages lexicaux ;
- L'introduction du Niveau Seuil « *qui se réfère à un objectif d'apprentissage considéré comme seuil fonctionnel, situé au-delà d'un simple niveau de survie et permettant à un sujet autonome une communication relativement personnalisée en langue étrangère.* » (Cuq, 2006) a aussi marqué cette période ;
- La prise en compte de la diversité des publics et de leurs besoins ;
- Détermination des contenus en fonction des objectifs visés ;
- Recensement des situations de communication et des actes de parole.

La notion de « *français fonctionnel* » est construite sur le modèle de « français instrumental » utilisé en Amérique Latine au début des années 70. Il s'agit d'un enseignement destiné à un public d'étudiants-chercheurs. Son orientation méthodologique est axée sur l'enseignement du français comme instrument d'accès à la documentation scientifique et technique.

2.3. Les années 80 : (enseignement fonctionnel du français)

Les années 80 sont marquées par un enseignement fonctionnel du français destiné à un public professionnel et d'étudiants chercheurs. L'orientation méthodologique visait la focalisation sur :

- L'émergence de la linguistique pragmatique ;
- L'approche communicative (définition des contenus en fonction des situations de communication) ;
- La centration sur l'apprenant ;
- L'accent mis sur l'utilisation de documents authentiques.

2.4. Les années 90 : (FOS, LSP, Français professionnel/ langue des métiers)

Dans les trois cas, l'enseignement du français est destiné à un public professionnel et d'étudiants-chercheurs. Toutefois, l'orientation méthodologiques en est différente. Dans les deux premiers (FOS, LSP) l'intérêt est porté sur :

- Une approche communicative
- La Centration sur l'apprenant
- Le retour de la linguistique
- L'analyse du discours
- La pédagogie actionnelle (pédagogie par la tâche et le projet)
- L'évaluation de la compétence communicative.

Dans le cas de la langue des métiers, l'orientation méthodologique est axée sur une pratique professionnelle.

Dans les travaux retraçant l'évolution des langues de spécialité, on rencontre d'autres appellations mais qui n'arrivent toujours pas à s'imposer (G. Holtzer, 2004 ; F. Mourlhon-Dallies, 2006) telles que : "français professionnel", "français à des publics spécifiques ", et

"français langue professionnelle ". Des appellations propres aux différentes spécialités : "français juridique", "français des affaires", "français médical", etc. sont aussi proposées. Des auteurs, dans des travaux récents optent pour des appellations comme : "langues de spécialité" et "français de spécialité". Toutefois, la plupart préfèrent celle de "Français sur Objectifs Spécifiques".